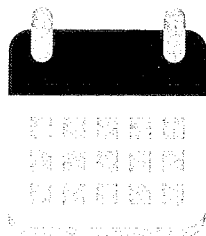


## RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY DU CONCOURS DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE SESSION 2019

### INTRODUCTION

Le concours est organisé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée en convention avec les 13 Centres de Gestion du Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire). Cela concerne les départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Seine-Maritime et de la Vendée.

Il s'agit du 5<sup>e</sup> concours de psychologue territorial de classe normale organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.



Nombre de postes ouverts	54
Epreuve orale	Les 21, 22 et 23 janvier 2019
Résultats	Le 24 janvier 2019

### MISSIONS D'UN PSYCHOLOGUE TERRITORIAL

#### FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE / Catégorie A

Les psychologues territoriaux exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives et collaborent aux projets de service ou d'établissement des régions, des départements et des communes par la mise en œuvre de leur démarche professionnelle propre, tant sur le plan individuel, familial qu'institutionnel, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et dans tout domaine à caractère social.

Ils entreprennent et suscitent tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action et participent à ces travaux, recherches ou formations. Ils peuvent collaborer à des actions de formation.

## INSCRIPTIONS

Le nombre de candidats inscrits est légèrement inférieur à la dernière session.

334 candidats se sont inscrits.

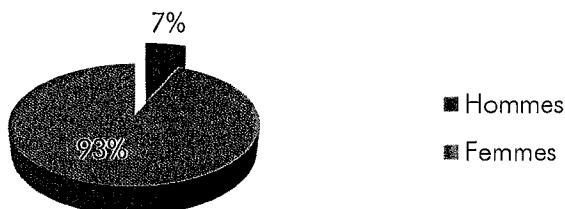
- ⚠ 1 candidat a déposé son dossier d'inscription hors-délai, celui-ci a donc été rejeté.
- 4 candidats ont annulé leur inscription.

On compte ainsi 229 candidats admis à concourir pour la session 2019 contre 353 en 2015.

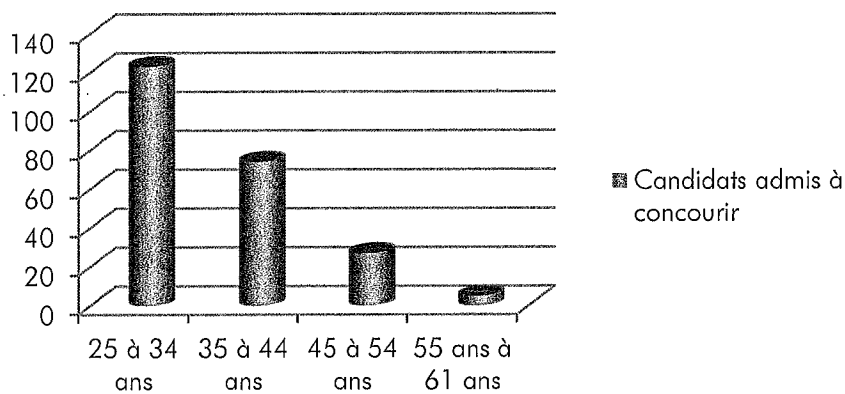
En revanche, le nombre de postes ouverts est en hausse par rapport à la session 2015.  
54 postes ouverts en 2019 contre 40 postes en 2015.

### PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

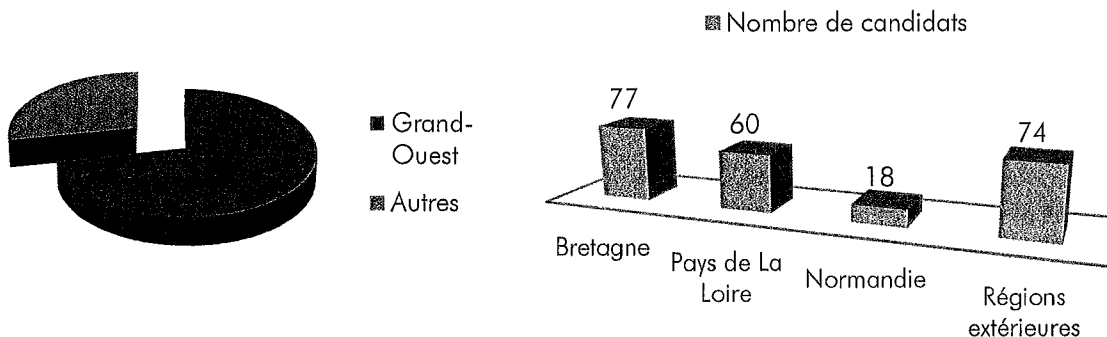
#### RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



#### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## RÉFORME DU CONCOURS

Le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 a supprimé l'épreuve écrite d'admissibilité du concours de psychologue territorial de classe normale. Ainsi, l'épreuve orale constitue l'unique épreuve d'admission de ce concours.

### ÉPREUVE ORALE

#### Libellé de l'épreuve

Elle consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé).

En vue de l'épreuve, chaque candidat présentant le concours de psychologue territorial constitue et transmet, lors de son inscription, une **fiche individuelle de renseignement** au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. Le modèle de la fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site du centre de gestion. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

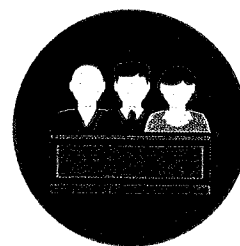
Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

La réglementation en vigueur ne fixe aucun programme pour cette épreuve.

#### Déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale s'est déroulée les 21, 22 et 23 janvier 2019 à la Maison des communes de Vendée - 65 rue Kepler - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.

Les candidats ont été reçus par 6 groupes d'examineurs composés : d'un élu local, de fonctionnaires territoriaux et de personnes qualifiées.



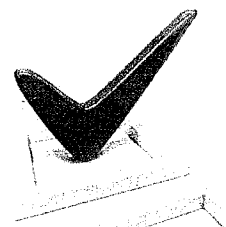
Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Motivations et aptitude à se présenter	5 points
II- Capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel	3 points
III- Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	12 points

## Présence des candidats

Admis à concourir	229
Présents	176
Absents	23,14 %

## ADMISSION



Moyenne et répartition des notes :

$5 \leq N < 10$	$10 \leq N < 14$	$14 \leq N < 16$	$16 \leq N < 20$	Nombre de candidats
20	58	37	61	176
Note la plus basse : 5				
Note la plus haute : 19.25				
Moyenne 13.78				

Le jury d'admission s'est réuni le 23 janvier 2019, à la suite de l'épreuve orale, pour définir la liste des candidats admis.

Le jury a attribué la totalité des 54 postes initialement ouverts.

Le seuil d'admission a été fixé à 16,25.

Les résultats ont été publiés le 24 janvier 2019 sur le site internet de la Maison des communes de la Vendée et affichés dans les locaux du Centre de gestion.

## BILAN SESSION 2019

Postes	Inscrits	Admis à concourir	Absents	Présents	Admis	Seuil d'admission
54	333	229	53	176	54	16,25

Le jury a souhaité souligner le niveau global élevé des candidats de cette session. Il rappelle toutefois l'importance de la préparation pour les candidats, comme dans tout concours de la fonction publique territoriale, afin d'acquérir une bonne connaissance de l'environnement territorial.

De même, pour les concours de catégorie A, à l'instar du concours de psychologue territorial, un suivi de l'actualité par le candidat est nécessaire. Enfin, le jury insiste sur l'importance des 10 minutes d'exposé du candidat dans le déroulé de l'épreuve.

## COMPARAISON AVEC LES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Session	Postes	Admis à concourir	Présents épreuve écrite	Taux d'absentéisme	Nombre d'admissibles et (seuil d'admissibilité)	Présents épreuve orale	Nombre d'admis et (seuil d'admission)
2003	12	207	137	33.82 %	44 (12.00)	42	12 (15.083)
2007	29	695	345	50.36 %	65 (13.75)	57	29 (14.00)
2011	45	362	208	42.54 %	75 (11.00)	75	45 (13.29)
2015	40	353	212	39.94 %	80 (13.00)	79	40 (13.83)
2019	54	229		23.14 %		176	54 (16.25)

Fait à La Roche-sur-Yon, le 20 février 2019

Le Président du jury

Ernest NAVARRE

